Envoyé en préfecture le 07/01/2026
Reçu en préfecture le 07/01/2026
Publié le 07 JAN. 2026
ID : 001-210103602-20260106-2026_04-DE

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 06 janvier 2026

En exercice : 18	*L'an deux mille vingt-six et le six janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART*
Présents : 14 **Votants : 16**	**Présents :** Michel BRULHART, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Leila MANET, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD, Jean-Pierre DEMORNEX, Franck LECERF **Absents excusés :** Angélique NICOSIA (procuration à Michel BRULHART), Nicolas PIDOUX (procuration à Laurent IMBERTI) **Absents :** Loïc CHRISTIN, Adeline SIBELLE
Secrétaire de séance :	Emmanuelle LAURE

2026_04 – Objet : Choix et validation d'un devis pour les travaux concernant le mur du parking communal

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les deux devis de l'entreprise MACONNERIE ET TERRASSEMENT DU LÉMAN et EURL Fabien DRAPEAU pour l'entretien et la réparation du mur du parking communal.

Ces travaux consisteront à l'entretien et la réparation du mur du parking communal ainsi que la réfection de l'enduit.

Le devis proposé par l'entreprise MACONNERIE ET TERRASSEMENT DU LÉMAN est de 19 450,00€.

Le devis proposé par l'entreprise EURL Fabien DRAPEAU est de 18 982.25€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à 9 voix pour l'entreprise MACONNERIE ET TERRASSEMENT DU LEMAN, 2 pour l'entreprise EURL Fabien DRAPEAU et 5 abstentions :

- **APPROUVE** le devis de l'entreprise MACONNERIE ET TERRASSEMENT DU LEMAN d'un montant de 19 450,00€ HT soit 23 340,00€ TTC pour l'entretien et la réparation du mur du parking communal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision ;

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE (Ain)